

RELEVÉ DE SITUATION du 17/10/2024
Campagne 2024

EARL DESSAINT

Numéro Pacage : 046017780

Numéro Siret : 48425169900019

Le présent relevé de situation détaille l'opération de paiement vous concernant réalisée à la date du 17/10/2024.

Cette opération de paiement présente un montant total en votre faveur de 12 040,27 €. Une première partie ci-dessous vous informe du détail de l'exécution de ce montant (virement sur votre compte, remboursement de créances accordées à des tiers, etc.).

Une deuxième partie vous précise la façon dont est calculé ce montant, en particulier la valorisation des aides prises en compte pour cette opération.

Enfin, une annexe vous informe en détail du calcul de la valorisation des différentes aides prises en compte pour cette opération de paiement.

DETAIL DE L'EXECUTION DE L'OPERATION DE PAIEMENT

Le tableau ci-dessous indique le détail de l'opération ; certains éléments sont consultables dans votre espace personnel telepac " Mes données et documents – Paiements par date " dont l'accès se fait à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Date	TOTAL	Dont				Faits principaux
		montant envoyé pour versement sur votre compte	montant versé à des tiers	montant déduit par l'ASP	montant en attente de versement	
17/10/2024	12 040,27 €	1 850,03 €	10 190,24 €	0,00 €	0,00 €	Avance : Aides caprines Acompte : ICHN Base

Les rubriques du tableau ci-dessus correspondent aux éléments suivants :

- **TOTAL** : il s'agit du montant total de l'opération de paiement concernée par le présent RDS. Le détail du calcul de ce montant total vous est présenté sur les pages suivantes de votre RDS. Ce montant est ventilé parmi les rubriques décrites ci-après ;
- **montant envoyé pour versement sur votre compte** : il s'agit du montant transmis à votre banque pour versement sur votre compte au titre de l'opération de paiement
Montant versé sur votre compte FR76 1027 8022 5000 0204 9060 178 le 17/10/2024 1 850,03 €
- **montant versé à des tiers** : il s'agit du montant dont vous ne bénéficiez pas directement mais qui est versé à un mandataire ou qui sert à rembourser une créance que vous avez accordée à un tiers (banque, MSA, etc.).
Montant versé sur le compte de COOP CAPEL LA QUERCYNOISE au titre d'une cession de créance 10 190,24 €
- **montant déduit par l'ASP** : il s'agit du montant qui n'a pas été versé sur votre compte car il a permis de compenser des sommes que vous deviez par ailleurs à l'ASP. Vous pouvez retrouver dans la partie POUR INFORMATION le détail de ces sommes dues et du remboursement effectué à l'occasion de la présente opération de paiement ;
- **montant en attente de versement** : il s'agit du montant qui n'a pas été versé sur votre compte car il a été mis temporairement en attente et vous sera versé ultérieurement (ce versement ultérieur fera l'objet d'un nouveau relevé de situation). La mise en attente peut avoir pour origine différentes raisons (rejet bancaire suite à RIB erroné, etc.) et correspond à une situation où des vérifications complémentaires sont nécessaires avant de procéder au versement. Vous pouvez retrouver dans la partie POUR INFORMATION le détail des montants placés en attente vous concernant ;

- **faits principaux :** Cette colonne vous informe sur les aides qui sont pour la première fois prises en compte à l'occasion de ce paiement. Les aides déjà prises en compte lors d'opérations de paiement précédentes ne sont pas de nouveau indiquées, même si leur montant a depuis varié ; en revanche, les aides ayant fait précédemment l'objet seulement d'un acompte ou d'une avance et étant pour la première fois payée en mode solde sont indiquées le cas échéant dans cette colonne.

DETERMINATION DU TOTAL DE L'OPERATION DE PAIEMENT

Montant total de vos aides directes de la campagne 2024 pris en compte pour la présente opération de paiement (1) 22 278,76 €

RAPPEL du montant de vos aides directes déjà pris en compte lors de l'opération de paiement précédente en date du 16/10/2024 (2) 10 238,49 €

(ce montant correspond au montant total de vos aides directes pris en compte dans votre précédent relevé de situation de la campagne 2024)

D'où Montant total en votre faveur pour la présente opération de paiement (3) 12 040,27 €

(correspond à la différence entre (1) et (2))

Dans le détail :

Aide	SITUATION PRECEDENTE (2)	SITUATION ACTUELLE (1)	DIFFERENCE (3)
Aides découplées - paiement de base	5 412,13 € (avance 70,00 %)	5 412,13 € (avance 70,00 %)	0,00 €
Aides découplées - paiement redistributif	1 742,47 € (avance 70,00 %)	1 742,47 € (avance 70,00 %)	0,00 €
Aides découplées - écorégime	3 083,89 € (avance 70,00 %)	3 083,89 € (avance 70,00 %)	0,00 €
Aides caprines		1 850,03 € (avance 70,00 %)	1 850,03 €
ICHN Base		10 190,24 € (acompte 85,00 %)	10 190,24 €
TOTAL	10 238,49 €	22 278,76 €	12 040,27 €

TOTAL DE L'OPERATION DE PAIEMENT 12 040,27 €

ANNEXE : VALORISATION DU MONTANT DE VOS AIDES

AIDES DU PREMIER PILIER

AIDES DECOUPLEES

Aide	Surface retenue	Nombre de DPB activés*	Nombre de DPB activés à payer**	Valeur moyenne des DPB déclarés	Montant avant réduction	Montant après réduction
AIDE DE BASE AU REVENU	71,00 ha	71,06	71,06	112,34 €	7 976,14 €	7 731,61 €

* Le nombre de DPB activés correspond au nombre de DPB nécessaires pour couvrir la surface retenue. Si la surface retenue est supérieure au nombre de DPB détenus, tous les DPB sont activés. Si la surface retenue est inférieure au nombre de DPB détenus, le dernier DPB (ou la dernière fraction de DPB) activé est considéré comme activé en entier.

**Le nombre de DPB activés à payer correspond au minimum entre la surface retenue et le nombre de DPB activés.

Aide	Surface retenue *	Montant unitaire (€/ha)	Montant avant réduction	Montant après réduction
AIDE REDISTRIBUTIVE AU REVENU	52,00 ha	47,87	2 489,24 €	2 489,24 €

* La surface retenue pour le paiement redistributif correspond au nombre de DPB activés plafonné à 52 (avec application de la transparence pour les GAEC)

Aide Ecoregime	Surface retenue	Niveau retenu	Montant unitaire (€/ha)	Montant avant réduction	Montant après réduction
Voie des pratiques	71,00 ha	Niveau supérieur	62,05	4 405,55 €	4 405,55 €
TOTAL				4 405,55 €	4 405,55 €

POUR INFORMATION : RECAPITULATIF DES DIFFERENTES REDUCTIONS S'APPLIQUANT AUX AIDES DECOUPLEES :

TOTAL DE VOS AIDES DECOUPLEES AVANT REDUCTION	14 870,93 €
Réduction pour plafonnement budgétaire	-244,53 €

Montant de vos aides découplées après réduction(s) **14 626,40 €**

Vos aides découplées sont payées en deux temps : d'abord une avance de 70,00 % (ce taux est identique pour tous les agriculteurs recevant une avance), puis un solde. A ce stade seule l'avance vous est versée.

Montant de vos aides découplées tenant compte du taux de l'avance **10 238,49 €**

AIDES COUPLEES ANIMALES

AIDE CAPRINE

	Effectif retenu	Montant unitaire (€/animal)	Montant
Aide caprine	188	14,20	2 669,60 €
Total			2 669,60 €

Réduction pour dépôt tardif de la demande d'aides -26,70 €

Montant de votre aide caprine après réductions(s) **2 642,90 €**

Votre aide caprine est payée en deux temps : d'abord une avance de 70,00 % (ce taux est identique pour tous les éleveurs recevant une avance), puis un solde. A ce stade seule l'avance vous est versée.

Montant de votre aide caprine tenant compte du taux de l'avance **1 850,03 €**

AIDES DU SECOND PILIER

ICHN

Catégorie de surface	Surface primable (ha)	Premiers hectares			Hectares suivants			Part fixe			Montant total
		Surface retenue (ha)	Montant (€/ha)	Montant (€)	Surface retenue (ha)	Montant (€/ha)	Montant (€)	Surface retenue (ha)	Montant (€/ha)	Montant (€)	
	A	B	C	D=B×C	E	F	G=E×F	H	I	J=H×I	K=D+G+J
Surfaces fourragères	71,00	25,00	193,66	4 841,50	25,00	128,78	3 219,50	71,00	70,00	4 970,00	13 031,00 €
TOTAL	/	/	/	4 841,50	/	/	3 219,50	/	/	4 970,00	13 031,00 €

Réduction pour plafonnement budgétaire -1 042,48 €

Montant de votre ICHN après réduction(s) 11 988,52 €

Ce montant est financé comme suit :

Fonds européen agricole pour le développement rural 65,00 % (Feader) 7 792,53 €

Etat - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 35,00 % 4 195,99 €

Votre ICHN est payée sous la forme d'un acompte de 85,00 % (ce taux est identique pour tous les agriculteurs recevant un acompte).

Montant de votre ICHN tenant compte du taux de versement de l'acompte 10 190,24 €

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT CE RELEVÉ DE SITUATION,
VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE DDT 46.